



Remboursement d'un voyage annulé

Par **cobenga**, le **05/02/2008** à **14:27**

Bonjour,

J'ai acheté un voyage sur internet pour 2 personnes, sans souscrire à l'assurance proposée, que j'ai annulé en raison d'un accident qui m'est survenu 12 jours avant. Nous avons envisagé dans un premier temps, que mon amie parte avec une connaissance (qui m'aurait donc remplacé, ce qui était prévu dans le contrat, moyennant des frais) mais l'agence nous a informé que nous avions une assurance et nous a donné un téléphone à joindre. Celle-ci nous demandant un numéro de contrat, nous avons réinterrogé notre voyageur qui nous informe que nous n'avons pas d'assurance et que nous ne les avons pas informés de l'annulation du voyage. Leurs e-mails nous prouvent le contraire et nous ont induit en erreur. Merci de nous indiquer s'il existe un recours.